



## Dispositions d'exécution pour le Championnat d'été au pistolet 10m (C été-P10/PA10)

### Finale 2025

Edition 2025 - page 1

Doc.-N° 4.73.03 f

La Division Pistolet émet pour la Finale du C été-P10/PA10 les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

#### Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

[https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit\\_sport/teilnahme\\_sport.htm](https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm)

#### 1. Bases

- 1.1 Règlement du C été-P10/PA10
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp)
- 1.3 DE relatives à la participation de ressortissants étrangers aux exercices fédéraux, manifestations de tir et entraînements de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.4 DE concernant les allègements accordés aux tireurs<sup>1</sup> handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du Tir sportif handisport (WSPS)
- 1.5 Règles techniques pour Pistolets, Tir sur appui (RTPA)
- 1.6 Notice – Tir sur appui Pistolet (PA10/PA25/50)

#### 2. Délais

##### 2.1 Finale

La Finale se déroule sous forme d'un tour à domicile. Celui-ci peut être accompli du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 2025.

##### 2.2 Annonce des résultats

Les participants à la Finale envoient les Cibles de concours/bandes imprimées jusqu'au 17 octobre 2025 au plus tard au Préposé au C été-P10/PA10 de la FST (date du timbre postal du 16 octobre 2025). Les annonces tardives ne seront plus prises en considération pour le palmarès. Le palmarès du Tir final sera publié sur le site internet de la FST.

<sup>1</sup> Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

## **2.3 Evaluation**

L'évaluation des résultats obtenus lors du Tir final et leur contrôle sont effectués par le Préposé de la FST au C été-P10/PA10.

## **3. Finances**

Pour la Finale aucune taxe de participation n'est prélevée.

## **4. Cibles**

Chaque participant à la Finale reçoit du Préposé au C été-P10/PA10 de la FST le nombre de cibles nécessaires.

### **4.1 Programme Sport**

- 30 cibles pour le programme à 60 coups
- 20 cibles pour le programme à 40 coups

### **4.2 Programme sur appui**

- 25 cibles pour le programme à 50 coups

## **5. Systèmes de marquage électronique**

Les participants, qui tirent leur programme sur des cibles à marquage électronique, reçoivent des autocollants qui remplacent les feuilles de stand. Ces autocollants doivent être placés sur la bande de l'imprimante de telle sorte qu'ils soient surimprimés avec le résultat. Seules les bandes avec autocollant de contrôle surimprimé sont valables.

## **6. Temps de compétition**

Le temps de compétition est de

- 105 minutes pour le programme de 60 coups
- 90 minutes pour le programme de 50 coups
- 75 minutes pour le programme de 40 coups.

Le programme doit être effectué sans interruption.

## **7. Classement**

Selon les Règles ISSF.

## **8. Classes d'âge/programme**

### **8.1 Programme Sport**

- E/S/V/SV 60 coups
- U13/U15/U17/U19/U21 40 coups

### **8.2 Programme sur appui**

- SA (à partir de 46 ans) / VA/SVA 50 coups

## **9. Distinctions pour les participants à la Finale**

Les rangs 1 à 3 de chaque classe d'âge reçoivent une carte de prime échelonnée. Tous les autres participants à la Finale reçoivent une carte de prime d'une valeur de Fr. 6.00.

## 10. Nombre de participants à la Finale

### 10.1 Programme Sport

- U13 - U17: 8 participants
- U19 - U21: 8 participants
- E/S: 20 participants
- V/SV: 15 participants

### 10.2 Programme sur appui

- SA (à partir de 46 ans) 15 participants
- VA/SVA 15 participants

## 11. Contrôles/Contrôle des licences

La finale doit être tirée sous contrôle. Le Préposé au C été-P10/PA10 de la FST effectue le contrôle des cibles utilisées par les participants lors de la Finale. Le contrôle des licences est effectué par le Préposé cantonal avant la Finale.

## 12. Adresse du Préposé au C été-P10/PA10 FST

Patrick Valentini  
Rue Robert De-Traz 3  
1206 Genève

Mobile: 079 287 15 45

Courriel: [patrick.valentini@swissshooting.ch](mailto:patrick.valentini@swissshooting.ch)

## 13. Remarques

Les classements de la Finale seront publiés sur le site Internet [www.swissshooting.ch](http://www.swissshooting.ch).

## 14. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures;
- ont été approuvées par la Division Pistolet le 6 mars 2025;
- entrent immédiatement en vigueur.

### Fédération sportive suisse de tir

Paul Stutz	Patrick Valentini
Le Chef de la	Le Préposé au
Division Pistolet	C été-P10/PA10